

LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » - Beaumarchais

Etats Baltes

Poutine menaçant

Moyen-Orient

Le ministre français des affaires étrangères attendu à Tel-Aviv

Amériques

Argentine, la nouvelle locomotive de l'Amérique ?

Régions

Les transferts de compétence effectifs avant la fin de l'année. Page 2

Education

La ministre de l'Education nationale a précisé hier les contours de la réforme du fonctionnement autonome des lycées et collèges. Page 2

Nucléaire

L'accord entre EDF et Total énergies pour le financement et la construction de nouveaux EPR dans le cadre d'un PPP permettra de dégager 40 Mds € par an. Page 6

GAFAM

Le Ministre du Budget vient de requalifier les prix de cession entre filiales des GAFAM, notamment Amazon et META en estimant qu'ils étaient abusivement calculé pour échapper à l'impôt sur les bénéfices (ramené à 20% actuellement). Les sociétés concernées vont faire un recours. Pages Economie.

Fiscalité : l'Assemblée nationale a voté les nouveaux taux d'impôts à 20%

La réforme de la fiscalité voulue par les Electeurs-libres va entrer en application dès cette année. Rappelons le principe de cette réforme majeure de simplification consistant en un taux d'impôt unique de 20% sur tous les revenus, en remplacement du maquis des taxes et des niches qui ont été totalement supprimées en séance nocturne, une véritable nuit du 4 août !

Sur proposition du ministre du budget, les députés ont voté par 318 voix contre 192 et 67 abstentions la loi de finances rectificative 2028 qui supprime la totalité des impôts antérieurs remplacés par une taxe unique de 20%. Cette mesure entraîne en outre la suppression progressive sur 5 ans de l'ensemble des niches fiscales qui représentent une dépense de près de 100 milliards par an mais entièrement compensée par la baisse des taux induite par la réforme. **Page 4**

Assurance-maladie : La nouvelle présidente s'exprime



Démographie médicale, convention libérale, tarifs des professionnels, déserts médicaux, reste à charge du patient, la présidente du nouveau conseil d'administration de la Caisse Nationale d'A-M, élu par plus de 11 millions de cotisants lors du scrutin de mars, s'exprime pour la première fois dans une conférence de presse sur sa politique tarifaire. Pages 5 et 6.

Rappelons que depuis la réforme ce n'est plus le gouvernement, ni le parlement qui gèrent ces questions d'assurance-maladie, mais le conseil d'administration de la Caisse nationale élu récemment par tous les cotisants. L'occasion pour Maryse DUVERDIER, la nouvelle présidente, de s'exprimer hier sur les intentions du nouveau conseil d'administration de 18 membres élu en mars dernier.



Education nationale

Le ministre de l'Education va présenter en Conseil mercredi la nouvelle réforme de gestion de son ministère. Si elle est adoptée, celui-ci cessera d'être un ministère de gestion directe pour devenir un simple ministère de tutelle. La gestion directe appartiendra aux chefs d'établissements et à leurs groupements, seuls qualifiés pour engager les dépenses de personnel et les commandes. Les autres principes de la réforme sont les suivants :

- Suppression de la carte scolaire et liberté de choix;
- Financement direct des établissements par vouchers
- Publication sur internet des évaluations annuelles des établissements.

Immigration : restriction du droit d'asile

Le ministre de l'immigration a précisé les contours de la future loi référendaire qui vise à restreindre les critères d'obtention du droit d'asile, trop étendus à ses yeux (un « problème familial » par exemple, non vérifiable en pratique). L'idée est de revenir à la notion initiale qui a prévalu au début du XXème siècle : les personnes persécutées en raison de leur combat notoire en faveur de la démocratie.

Décentralisation : des transferts de compétences étendus pour les régions

Les Electeurs-libres, majoritaires dans la nouvelle coalition gouvernementale, ont décidé des transferts de compétence importants au profit des régions : santé, (les ARS vont être intégrées dans la région), agriculture, (la politique agricole sera régionale), et même la politique culturelle, hormis ce qui relève des grands établissements nationaux (Musée du Louvre par ex.). Le projet de loi sera présenté avant la fin de la session de printemps par le ministre de l'Intérieur.

Une fiscalité régionale

Pour assumer ces nouvelles compétences, les régions bénéficieront, outre les transferts de crédits de l'Etat (notamment la PAC), de recettes propres, en percevant directement une part de la TVA perçue dans la région à hauteur de 3%, le taux normal de TVA nationale étant en contrepartie

abaissé à 17%. Cette réforme entrera en vigueur au 1er janvier 2029.

Les départements intégrés dans les régions

Afin de simplifier l'écheveau administratif local, les départements vont devenir un élément constitutif de la région, compétent pour une série de fonctions sociales (dépendance, enfance...). Les conseillers régionaux et les conseillers territoriaux vont fusionner, il n'y aura plus qu'un seul conseiller territorial, représentant à la fois son département et sa région. Cette réforme entrera en vigueur en mars 2029 lors d'un scrutin majoritaire à 2 tours.

Dépendance : les élections à la CNSA prévues en septembre

Le financement de la dépendance des personnes âgées est un problème récurrent non solutionné à ce jour. Les Electeurs-libres ont proposé de conserver une CSG pour les retraités à hauteur de 6% du revenu (déductible de l'IR) affectée à ce financement. Celui-ci sera géré par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dont le Conseil d'administration sera élu par

les retraités eux-mêmes. C'est lui désormais qui décidera de l'affectation des 40 Mds € attendus de cette réforme (maison de retraite ou maintien à domicile...). Les électeurs retraités seront conviés au vote le 24 septembre prochain, soit en mairie, soit par internet.